

## **Intervention sur le Compte 2009 (séance du 24 septembre 2010)**

Nous vivons un des deux moments importants de l'année pour les finances. Nous avons eu l'examen des budgets. Nous avons aujourd'hui celui du Compte. Les comptes permettent d'éclairer sur la politique réellement menée par le Collège.

Comme les deux années précédentes, notre groupe s'abstiendra sur le Compte. Sans surprise, les comptes sont positifs à l'ordinaire. Un boni était déjà anticipé au Budget et, les dépenses autorisées n'ayant, comme de coutume, pas toutes été exécutées, l'excédent budgétaire s'est amplifié. D'aucuns s'en réjouiront. Nous y voyons plutôt la confirmation de notre point de vue exprimé lors de la présentation des Budgets 2009 et 2010. La Province manque d'ambition. Elle est restée au balcon des crises, économique et sociale surtout. En 2009, le PIB a reculé de près de 3 % en termes réels, ce qui en fait la plus grave récession de l'après-guerre.

Par rapport aux autres niveaux de pouvoir, les recettes de la Province ont été davantage épargnées par la crise. Nous regrettons que la Province n'ait pas joué un rôle plus actif pour soutenir la population, les entreprises, le monde associatif et les pouvoirs locaux.

La population souffre de la crise. Les entreprises aussi. Cette semaine, au-delà des titres des journaux de ce jour (NDLR : des licenciements annoncés chez Solvay à Jemeppe), nous avons appris que les ventes de terrains dans les parcs d'activité de notre province se sont effondrées au premier semestre 2010. Nous avons proposé de supprimer certaines taxes entravant le développement économique. Le BEP n'a pas reçu une rallonge de la Province et n'a pu mettre en œuvre certains projets.

Comme les entreprises, les associations ont souffert et souffrent de problèmes de liquidité et de la frilosité des banques. La Province n'y a pas été assez sensible. A titre d'exemple, seulement un quart du Budget pour les crédits de pont – un instrument utile destiné à aider les associations souffrant de difficultés de trésorerie – a été utilisé. En matière d'aide aux associations, on notera aussi, avec la Cour des Comptes (voir page 37 de son Rapport), qu'un certain nombre de crédits Collège devraient plutôt faire l'objet d'une convention et/ou d'un article budgétaire spécifique. Cela renforcerait transparence et sécurité pour les associations. On pense notamment au soutien de la Province aux fêtes de Wallonie par le biais du Comité Central (CCW).

Autres perdants : certaines associations et centres culturels. Le Collège a refusé d'indexer les subventions culturelles. Cette mesure était déjà prévue au Budget. Dans le Compte, tantôt c'est le statu quo, tantôt les crédits sont reportés. Souvent, ce retard dans la liquidation découle de processus normaux. Parfois, cela a mené à la destruction de Centres.